

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le seize décembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, de la commune de Chapeiry, dûment convoqué en séance ordinaire le deux décembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Gilles ARDIN, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN  
EXERCICE :**

**PRESENTS :**

Gilles ARDIN, Serge BELLEVILLE, Benoît BIBOLLET,  
Gylane CLERC, Georges HIERO, Oumbarka  
LEGUESDRON, Jérôme REGAT, Gérard VORLET.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
PRESENTS ET REPRESENTES :**

**ONT DONNE PROCURATION :**

Agnès GUILLAUD-SAUMR à Georges HIERO  
Marie-Françoise CHARVIN à Gilles ARDIN  
Isabelle LYONNAZ-PERROUX à Gylane CLERC

**DELIBERATION  
RECEPTIONNEE EN  
PREFECTURE LE :**

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Christelle DEBROUX

**DELIBERATION PUBLIEE LE :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Georges HIERO

### DÉLIBÉRATION N°41bis/2025 - LOCATION SALLE COMMUNALE AUX PERSONNES EXTERIEURES

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les tarifs en vigueur de la salle communale datent du 03 octobre 2012. Il rappelle l'intérêt d'apprécier l'augmentation régulière à observer. Monsieur le Maire propose également de mettre en cohérence le règlement intérieur de la salle. Monsieur le Maire propose de définir un tarif relatif à une participation forfaitaire annuelle pour les activités payantes proposées par des intervenants.

| Salle Communale                                                | Tarifs                  |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Habitants Chapeiry                                             | 100.00 €                |
| Habitants Saint-Sylvestre                                      | 130.00 €                |
| Extérieurs aux communes précités                               | 150.00 €                |
| Cauton                                                         | 500.00 €                |
| Perte de badge                                                 | 50.00 €                 |
| Forfait annuel d'occupation de la salle par activité payante   | 100.00 €                |
| Occupation pour les habitants de Chapeiry lors de leur mariage | Gratuit                 |
| Occupation par les membres du conseil municipal                | Gratuit une fois par an |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Article 1 : ABROGE** la délibération N°41/2025 de la séance du conseil municipal du 27/08/2025 à la suite d'une erreur matériel ;
- **Article 2 ADOPTE** les tarifs de location susmentionnées ;
- **Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire mettre à jour le règlement de location de la salle en conséquence ;
- **Article 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision et à signer tous documents afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

La Secrétaire de séance



Le Maire

